

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 579-2024

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **579-2024** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 4 mars 2024 à 19 h 30.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement modifie le règlement n° 579-2024 modifiant le règlement concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments n° 497-2015 afin d'ajouter des normes conformément à la LAU.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS, que ledit règlement n° **579-2024** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 5^e jour de mars 2024.

Maxime Dauplaise,
directeur général et greffier-trésorier